

Concours ÉcoRelève La Coop – Fonds coopératif d'aide à la relève agricole

- **Qui peut s'inscrire, et Comment ?**
- **Pour l'inscription**
- **L'évaluation du projet**
- **La bourse du projet gagnant**
- **Date à retenir**
- **Liste non exhaustive de projets - exemples**

Le concours ÉcoRelève La Coop s'adresse aux membres et anciens membres en règle du Fonds coopératif d'aide à la relève agricole, et vise à la réalisation et la promotion d'un projet ou d'une initiative visant à réduire l'impact environnemental des activités de la ferme dans une optique d'agriculture durable.

Le concours couronnera un projet et lui attribuera la somme maximale de 20 000 \$.

Ce concours est administré par La Coop fédérée, en lien avec *la Politique d'évènements écoresponsables*.

Qui peut s'inscrire, et Comment ?

Le candidat doit être ou avoir été un membre en règle du Fonds coopératif d'aide à la relève agricole.

Le candidat doit dûment remplir le formulaire d'inscription disponible à la coopérative.

Le projet doit être soumis à la coopérative du membre pour le 1^{er} novembre 2014.

Le projet peut être individuel ou fait avec d'autres participants, dans la mesure où chacun est membre ou ancien membre en règle du Fonds coopératif d'aide à la relève agricole. Le projet peut aussi être mené avec la collaboration de la coopérative du membre.

De plus, un candidat ou un groupe de candidat peuvent soumettre plus d'un projet.

Pour l'inscription

Le candidat doit dûment remplir le formulaire d'inscription.

Le candidat doit décrire clairement son projet, ainsi que produire l'ensemble des preuves et pièces justificatives nécessaires à son évaluation par les membres du jury.

Tel qu'il appert au formulaire d'inscription, le projet est évalué en fonction de trois thèmes centraux :

1. Le 1^{er} des trois thèmes est celui de la faisabilité, autant technique que financière ou encore organisationnelle. Le jury cherche à évaluer le réalisme derrière les prévisions, le budget, les ressources humaines, les matériaux nécessaires, etc.

a. Faisabilité technique

- Identification et démonstration des compétences requises
- Équipements et aménagements requis

b. Faisabilité financière

- Budget
- Réalisme des prévisions financières

c. Faisabilité organisationnelle

- Structure du projet (plan d'action)
 - Réalisme de l'échéancier
-

2. Le 2^{ème} thème d'évaluation est celui des bénéfices et des retombées de réalisation. Ce critère se veut le critère environnemental, mais comprends tout autant l'évaluation du projet sur une base sociale, économique et d'innovation. Ici, le jury cherche à évaluer l'impact du projet sur l'environnement et la valorisation que ce dernier lui apporte.

a. Sur le plan social

- Mise en valeur du paysage
- Valorisation de l'agriculture
- Atténuation des nuisances (bruits, odeurs ...)

b. Sur le plan environnemental

- Protection de la biodiversité
- Protection du sol, de l'eau et de l'air
- Utilisation de ressources renouvelables et d'énergie
- Réduction des rejets et des éléments nocifs

c. Sur le plan économique

- Coûts et bénéfices économiques pour l'entreprise (court, moyen et long terme)

d. Sur le plan de l'innovation

- Aspect novateur du projet
-

3. Finalement, comme 3^{ème} thème, le comité évalue comment le projet peut se pérenniser au fil du temps. Ce dernier critère cherche à évaluer l'impact de ce projet sur la pratique agricole, autant au sein de l'entreprise qu'à la grandeur de la communauté agricole.

a. Pérennité

- Mesures prises afin d'assurer la viabilité du projet
-

Notez également qu'une attention particulière du jury est aussi accordée à l'atteinte de ces objectifs et critères par le biais des **valeurs coopératives**.

Nous invitons d'ailleurs les participants à consulter et utiliser un ensemble d'outils de référence dans la réalisation de leur projet, tel que le *Guide d'aide au bon voisinage* et le guide *La gestion durable d'une entreprise agricole*.

La bourse du projet gagnant

Le concours décernera un montant maximal de 20 000 \$ à un projet gagnant, qui sera annoncé dans le cadre de l'Assemblée générale annuelle 2015.

Le ou les gagnants du projet retenu se verront accorder un montant initial pour le démarrage du projet. Les montants suivants seront ensuite versés en fonction des dépenses encourues, jusqu'à concurrence du solde de 20 000 \$.

Les dates à retenir

Lancement officiel du concours	27 février 2014
Date limite du dépôt/soumission des projets aux coopératives	1 ^{er} novembre 2014
Annonce du projet gagnant	AGA 2015 de La Coop fédérée

Liste non exhaustive de projets - exemples

Projets de boisement : bandes riveraines boisées ou arbustives, haies brise-vent, boisement de terres agricoles, etc.

Favoriser la biodiversité : aménagement de corridors écologiques (forestiers...), culture sous couvert forestier, etc.

Mise en place de types de cultures séquestrant le carbone ou diminuant les émissions : culture de légumineuses et d'engrais verts, ligniculture, système de cultures intercalaires et/ou de cultures de couverture, etc.

Action diminuant les émissions dues aux pratiques agricoles : recouvrement de fosse à lisier et captage des biogaz, production et utilisation de biocarburant, remplacement de la combustion aux hydrocarbures par la biomasse, etc.

Gestion des matières premières et des matières résiduelles : réduction de la consommation d'énergie, réduction de la consommation d'eau, projet de compostage, réduction des matières premières (réduction à source), gestion des effluents liquides et solides, etc.

Bonne chance à vous tous !

A. DÉTAILS DU CONCOURS

1. Quels sont les objectifs du concours ?

- Encourager la vision et le leadership des membres de coopératives en matière environnementale;
- Contribuer financièrement aux initiatives entreprises par la relève agricole;
- Augmenter le rendement des entreprises agricoles;
- Promouvoir des initiatives similaires et durables auprès d'autres membres du FCARA et du réseau Coop.

2. Quelle est la durée du concours ?

Le concours est officiellement lancé dans le cadre de l'Assemblée générale annuelle 2014 de La Coop fédérée. L'annonce du gagnant se fera lors de l'Assemblée générale annuelle 2015.

3. Quel est le montant total de la bourse du projet gagnant, et comment est-elle répartie ?

Le ou les récipiendaires du projet gagnant se verront accorder un montant maximal de 20 000 \$.

Un montant initial sera accordé pour le démarrage du projet. Les sommes suivantes seront ensuite versées en fonction des dépenses faites, jusqu'à concurrence de 20 000 \$.

4. À quoi s'engage le gagnant du concours ?

Le récipiendaire du concours devra s'engager à compléter la mise en œuvre de son projet, et à honorer les engagements qu'il contracte, entre autres sous peine de suspension ou de remboursement des sommes versées.

Le gagnant du concours devra également permettre que des reportages soient réalisés et que des photos soient prises de son projet, sans demander de rémunération en contrepartie.

5. Comment est constitué le jury qui évaluera les projets qui seront soumis au concours ?

Le jury sera formé de 5 personnes, dont de 1 élu et de 4 employés provenant de différents secteurs de La Coop fédérée. Il s'agit de :

- M. Normand Marcil, administrateur de La Coop fédérée et président du Fonds coopératif d'aide à la relève agricole;
- M. Michel Brosseau, adjoint au chef de l'exploitation;
- Mme Colette Lebel, directrice des affaires coopératives;
- M. Éric Morissette, directeur de l'environnement; et
- Mme Josée Chicoine, directrice de l'agroenvironnement

B. INSCRIPTION ET ADMISSION

6. Quels sont les critères d'admission afin de soumettre un projet ?

Le candidat doit être, ou avoir été dans le passé, un membre en règle du Fonds coopératif d'aide à la relève agricole.

7. Comment le candidat doit-il soumettre un projet ?

Le candidat doit d'abord dûment remplir le formulaire d'inscription. Ce dernier est disponible à sa coopérative ou encore sur l'adresse internet suivante www.lacoop.coop/concours-eco-releve.

Le candidat doit également produire ses preuves et pièces justificatives propres à son projet.

Notez que plus le projet est bien décrit et appuyé d'explications, meilleures sont les chances pour les membres du jury du concours de bien saisir la portée du projet.

8. Quelles sont les pièces justificatives que doit fournir un candidat avec sa demande d'inscription ?

Les preuves et pièces justificatives peuvent être des photographies, des budgets, des plans, des devis, ou encore des analyses propres au projet en question. Si des pièces justificatives additionnelles permettent d'avoir un meilleur portait du projet, le candidat est invité à les inclure.

9. Est-ce qu'un candidat peut présenter un projet en collaboration avec un autre membre du Fonds ?

Oui. Il est possible pour plusieurs membres du Fonds de présenter un projet commun ou conjoint.

Dans cette veine, il est aussi possible pour un candidat de développer un projet en partenariat avec sa coopérative.

10. Le projet peut-il déjà être en cours ?

Oui. Le projet peut déjà être en cours de préparation au moment du lancement officiel, depuis au plus tard 3 mois.

11. Qu'arrive-t-il si le gagnant du concours et récipiendaire de la bourse manque à ses engagements ?

Une évaluation du projet pourra aléatoirement être effectuée auprès du gagnant, avec le support de la coopérative, pour s'assurer que le projet suit son cours, et que les sommes versées sont utilisées aux usages destinés.

Le récipiendaire du concours qui contrevient sciemment à ses engagements s'expose entre autres à voir ses contributions monétaires être suspendues ou encore à être remboursées.

C. DATES IMPORTANTES

12. Quelle est la date limite pour soumettre le projet ?

Le candidat doit soumettre son projet, soit sa demande d'inscription et ses pièces justificatives, à sa coopérative pour le 1^{er} novembre 2014.

13. Quand est-ce que les candidats seront informés des projets retenus parmi les projets finalistes ?

Le jury du concours évaluera l'ensemble des projets durant les mois de novembre et décembre 2014. Les candidats seront ensuite informés à savoir si leur projet est retenu, durant le mois de janvier 2015.

Bonne chance à vous tous !

Pour toute autre question, veuillez contacter votre coopérative ou le concours ÉcoRelève à l'adresse : concours.ecoreleve@lacoop.coop